



## Code de conduite

Nous agissons de manière consciencieuse et responsable.

«Par nos actes,  
nous générons  
de la confiance,  
de la sécurité  
et de la  
transparence.»

Introduction	5
--------------	---

---

<b>1 Principes généraux</b>	<b>7</b>
-----------------------------	----------

1.1 Comportement éthique	7
1.2 Respect des lois et des règlements	
1.3 Respect des biens de l'entreprise	
1.4 Environnement et responsabilité sociale	

---

<b>2 Respect des lois et des règlements dans le détail</b>	<b>9</b>
--	----------

2.1 Pots-de-vin, corruption, cadeaux	9
2.2 Protection des données et gestion consciencieuse des informations	

---

<b>3 Relations avec la clientèle, les collègues, les partenaires et les tiers</b>	<b>11</b>
---	-----------

3.1 Conflits d'intérêts	11
3.2 Discrimination et harcèlement: protection du personnel	
3.3 Image externe et entretien des relations	

---

<b>4 Respect du code: comment réagir en cas de violations</b>	<b>13</b>
---	-----------

**«Nous respectons le code de conduite en toute situation. Nous renforçons ainsi la confiance, la sécurité et la transparence, et préservons la bonne réputation de la Suva.»**

Gabriele Gendotti  
Président du Conseil de la Suva

Madame, Monsieur, chers collaborateurs,  
chers membres du Conseil de la Suva,

Principal assureur-accidents de Suisse, la Suva est un pilier du système suisse d'assurances sociales. Mais nous sommes mieux qu'une assurance-accidents: nous allions prévention, assurance et réadaptation. Nous rendons ainsi le travail et les loisirs plus sûrs, tout en prévenant ou atténuant les souffrances dues aux accidents et aux maladies professionnelles. L'être humain est au cœur de tous nos produits et services. La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet de trouver des solutions consensuelles et pragmatiques. Par nos actes, nous générons de la confiance, de la sécurité et de la transparence.

Pour garantir la pérennité du modèle gagnant de la Suva, nous avons besoin de chacun et chacune. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à préserver durablement la bonne réputation de la Suva. Le présent code de conduite guidera notre attitude et nos actions. Nous nous engageons vis-à-vis de nos clients et clientes, de nos collègues et de la population à adopter un comportement éthique. En outre, nous montrons l'exemple en tant qu'assurance sociale et appliquons activement le principe de prévention.



Le présent code de conduite a pour but de nous accompagner dans l'accomplissement des diverses tâches professionnelles qui nous sont dévolues au quotidien. Nombre des thèmes abordés sont pour nous une évidence, parce qu'ils relèvent du bon sens. Le respect du code de conduite en toutes circonstances permet de renforcer la confiance, la sécurité et la transparence, et de préserver ainsi la bonne réputation de la Suva. Il s'agit de savoir non seulement ce qui est légal ou illégal, mais aussi ce qui est juste à nos yeux. Pour nous, il est juste de nous engager pour nos clients et nos clientes, pour nos collègues et pour la continuité de la Suva.

Le code de conduite s'applique à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Suva ainsi qu'à tous les membres du Conseil de la Suva. La Suva attend en outre des partenaires avec lesquels elle collabore qu'ils agissent en conformité avec les dispositions fondamentales contenues dans le présent code de conduite. Nous nous devons de donner l'exemple. Si nous ne trouvons pas de réponse définitive à une question spécifique, nous demandons conseil à notre supérieur ou supérieure ou au service spécialisé compliance. En agissant de manière responsable, honnête et fiable, nous garantissons ensemble le succès durable de la Suva.

Gabriele Gendotti  
Président du Conseil de la Suva

Felix Weber  
Président de Direction

**«Nous protégeons la santé et respectons la personnalité de nos collaborateurs et collaboratrices. Notre collaboration est basée sur l'estime mutuelle.»**

Felix Weber  
Président de Direction

# 1 Principes généraux

## 1.1 Comportement éthique

«Nous agissons toujours de manière responsable, honnête et fiable.»

Nous adoptons un comportement correct dans tous les aspects des relations professionnelles. Cela concerne aussi bien les échanges quotidiens avec nos collègues de travail que les contacts avec nos clients et clientes, nos partenaires et les tiers. Nous faisons preuve de bien-séance, d'honnêteté, de loyauté et de transparence, et agissons ainsi toujours de manière responsable, honnête et fiable. Autrement dit, nos paroles et nos déclarations concordent avec nos actes. Lorsque nous assumons des tâches relevant de la puissance publique, nous sommes pleinement conscients de la responsabilité qui en découle et prenons nos décisions en toute neutralité, sur la base de critères objectifs et compréhensibles.

## 1.2 Respect des lois et des règlements

«Nous respectons les lois et les règles internes.»

Nous connaissons et nous observons toujours les lois qui nous régissent et les règles internes telles que les règlements, directives et instructions de travail. Nous nous abstenons de tout comportement illicite ou déloyal envers nos clients et clientes, nos collègues et nos partenaires ainsi qu'à l'égard des tiers. Si nous suspectons un comportement contraire aux règles, nous le signalons immédiatement comme il convient.

## 1.3 Respect des biens de l'entreprise

«Nous prenons soin des biens de la Suva.»

Nous prenons soin des équipements de travail, du mobilier, de l'infrastructure et autres biens de la Suva. Nous utilisons les outils de travail et équipements mis à disposition à des fins professionnelles ou aux fins privées autorisées. Nous ne tolérons ni vols, ni abus, ni dommages intentionnels, ni fraude aux dépens de la Suva.

## 1.4 Environnement et responsabilité sociale

«Nous suivons le principe du développement durable dans toutes nos activités et décisions.»

Nous veillons à gérer les ressources environnementales mises à notre disposition de manière responsable et économe. En tant qu'entreprise, nous agissons en suivant le principe du développement durable dans tous les domaines. Nous évitons le gaspillage, contribuons à réduire les nuisances écologiques et misons sur des alternatives respectueuses de l'environnement et du climat, dans la mesure où cela s'avère possible et raisonnable du point de vue de l'économie d'entreprise. Outre les considérations d'ordre financier, les aspects écologiques, éthiques et sociaux jouent eux aussi un rôle important dans notre politique de placement.







# 2 Respect des lois et des règlements dans le détail

## 2.1 Pots-de-vin, corruption, cadeaux

«Nous ne nous laissons pas corrompre ni ne pratiquons la corruption.»

Nous n'acceptons en aucun cas des avantages qui viendraient récompenser un comportement illégal ou déloyal. De même, nous n'accordons aucun avantage à nos partenaires ni à des tiers pour les inciter à commettre des actes contraires à la loi ou à leurs obligations. Dans le cadre de la collaboration avec les autorités aussi, nous nous comportons toujours correctement et évitons toute tentative d'exercer une influence indue.

Nous sommes conscients que l'acceptation et l'octroi de cadeaux, en particulier, peuvent constituer une forme de corruption. Nous nous conformons donc toujours à nos règles internes en tenant compte des pratiques de gestion des relations en usage dans la société ou dans la branche.

## 2.2 Protection des données et gestion consciencieuse des informations

«Nous protégeons la sphère privée et traitons les données personnelles avec précaution.»

Au travers de ses activités quotidiennes, et notamment dans le cadre de ses contacts avec les entreprises assurées et les personnes accidentées, la Suva est amenée à traiter des données de tout degré de sensibilité. Ce faisant, nous protégeons la sphère privée des personnes concernées et traitons les données personnelles avec précaution. Le traitement et la transmission des données répondent aux dispositions légales et règlements internes applicables à la Suva. Aucune donnée personnelle n'est rendue accessible aux personnes internes ou externes non autorisées. Nous prenons des mesures de protection appropriées et respectons toujours les principes de la protection des données, notamment dans le cadre de projets et du développement de nouveaux produits.

**«Nous évitons toute situation susceptible de conduire à un conflit d'intérêts et veillons, conformément au principe de transparence, à signaler les conflits possibles en temps opportun.»**

Marc Epelbaum  
Secrétaire général

# 3 Relations

## avec la clientèle, les collègues, les partenaires et les tiers

### 3.1 Conflits d'intérêts

«Nous évitons les conflits d'intérêts ou les signalons en temps opportun.»

Les conflits d'intérêts affectent notre capacité à satisfaire à nos obligations professionnelles de façon impartiale. Par conséquent, nous évitons toute situation susceptible de conduire à un conflit d'intérêts et veillons, conformément au principe de transparence, à signaler en temps opportun les conflits possibles.

Nous attribuons toujours les mandats sur la base de critères objectifs et compréhensibles. Dans le cadre d'activités accessoires et de mandats externes à la Suva, nous veillons à ce qu'ils soient compatibles avec nos directives internes et n'entrent pas en conflit avec les intérêts de la Suva. En cas de doute, nous refusons de réaliser l'activité pour tiers en question ou, si l'engagement a déjà été pris, nous recourons de manière proactive à la possibilité de nous récuser.

### 3.2 Discrimination et harcèlement: protection du personnel

«Au sein de la Suva, nous nous comportons avec estime et respect les uns envers les autres.»

Nous protégeons la santé et respectons la personnalité de nos collaborateurs et collaboratrices. Notre collaboration est basée sur l'estime mutuelle, nous agissons en partenariat, dans l'ensemble des secteurs et à tous les niveaux hiérarchiques, et veillons à créer un climat de travail positif.

Nous ne tolérons ni discrimination ni harcèlement de quelque nature que ce soit, notamment en raison du sexe, de l'origine, de la religion, de l'âge, de l'orientation sexuelle, d'un handicap physique ou mental et d'activités politiques ou syndicales.

Nous promovons activement l'égalité des sexes et attachons une grande importance au respect des principes de l'égalité salariale. À cet égard, nous avons également signé la Charte pour l'égalité salariale.

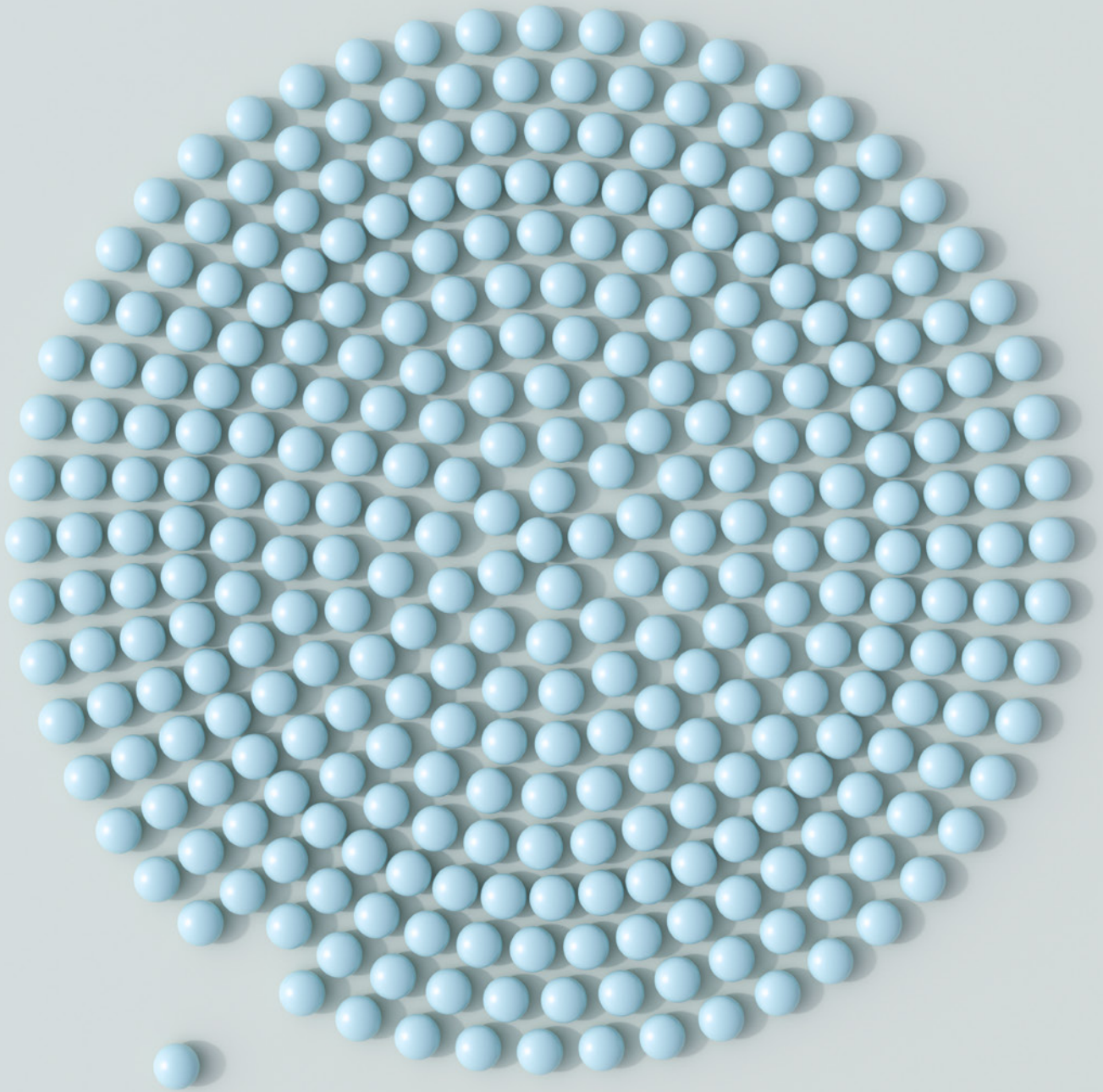
### 3.3 Image externe et entretien des relations

«Nous interagissons de manière fiable, loyale et responsable avec nos clients et clientes, nos partenaires, les autorités et les tiers.»

Nous veillons toujours à ce que notre communication soit aussi simple et compréhensible que possible et traitons toujours nos interlocuteurs et interlocutrices sur un pied d'égalité.

Nous respectons et favorisons la diversité sociale et culturelle, et ne tolérons ni discrimination ni harcèlement de nos clients et clientes, de nos partenaires et des tiers. Dans nos déclarations et nos actes, nous tenons compte de la possibilité d'être associés à la Suva à titre privé également.

Nous prenons les réclamations au sérieux et les appréhendons comme une opportunité de nous améliorer.





# 4 Respect du code: comment réagir en cas de violations

«Nous signalons immédiatement les infractions à la législation commises au sein de l'entreprise.»

Nous ne tolérons pas les violations des règles internes, notamment du code de conduite, et les sanctionnons dans le cadre des dispositions applicables. En cas d'infractions, les personnes fautives doivent s'attendre à subir des conséquences relevant par exemple du droit du travail, du droit pénal et/ou du droit civil.

Les infractions à la législation, réelles ou présumées, au sein de l'entreprise doivent être immédiatement signalées. La Suva a mis en place un processus interne d'annonce auprès du service spécialisé compliance. Les notifications y sont traitées de manière confidentielle dans tous les cas. Tout signalement de violation se prévalant de la bonne foi n'entraînera aucune pénalisation de quelque sorte qu'elle soit.

## Réagir en cas de violations

Toute violation peut être directement signalée au service spécialisé compliance ([compliance@suva.ch](mailto:compliance@suva.ch)). Il est également possible de s'adresser à d'autres interlocuteurs et de procéder à une annonce anonyme. De plus amples informations figurent dans le feuillet d'information «Annonce d'irrégularités».

## Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



### Suva

Case postale, 6002 Lucerne

### Renseignements

Secteur gouvernance  
Tél. 058 411 12 12  
service.clientele@suva.ch

### Titre

Code de conduite

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: octobre 2018

Édition revue et corrigée: décembre 2023

### Référence

S100239.f (disponible uniquement au format pdf)